

Service installations classées

DEPARTEMENT DE L'ISERE

INSTALLATIONS CLASSEES

Procès-verbal des formalités concernant les installations soumises à autorisation

Le maire des Deux Alpes certifie qu'un avis de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société CMCA en vue de renouveler et d'étendre la carrière d'éboulis et de roche cristalline du Peuye située au lieu-dit Les Ougiers sur la commune des Deux Alpes (38520) ;

a été affiché dans la commune de : Les Deux Alpes

du 21.09.2020..... (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête)

au...06.11.2020.....

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été dressé en double exemplaire, dont l'un a été transmis à M. le directeur départemental de la protection des populations de l'Isère (service installations classées).

Date Le 9 novembre 2020
(ne peut être antérieure à la fin d'affichage)

Signature

